



Communiqué de presse, 18 janvier 2018

PARCOURS EMPLOI COMPETENCES : L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION SONT LES CLES DE REUSSITE POUR LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE

Mardi 16 janvier, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud a dévoilé le nouveau dispositif visant à remplacer les contrats aidés dont la baisse significative avait été annoncée en 2017 par le gouvernement. Alors que le rapport « Donnons-nous les moyens de l'inclusion » produit par Jean-Marc Borello dévoile que seuls 41 % des contrats aidés aboutissent à une insertion professionnelle durable, chez Solidarités Nouvelles face au Chômage ce taux atteint les 58%¹.

Depuis plus de 30 ans, SNC crée et finance, grâce au soutien de ses donateurs, des emplois solidaires dans des structures de l'économie sociale et solidaire pour les personnes qu'elle accompagne et dont la recherche d'emploi se prolonge. Pour 58% d'entre elles ce dispositif aboutit à une insertion professionnelle durable. Cette réussite s'explique par la méthode d'accompagnement personnalisé mise en place par les bénévoles formés de SNC. Elle permet, dans une approche tripartite (salarié - SNC - employeur), de préparer puis suivre l'intégration et la progression des personnes bénéficiant du dispositif dans les structures qui les accueillent. Ce suivi, réalisé par l'association, tiers neutre et de confiance, facilite les échanges entre les différentes parties. Il permet d'une part de s'assurer que les conditions d'accueil (temps de transport, formation, clarté des missions confiées, identification et mobilisation du management...) sont bien réunies et d'autre part d'identifier les compétences à développer par les salariés pour faciliter leur insertion professionnelle et proposer, le cas échéant, une formation adaptée et accompagnée par les bénévoles. Aussi, les orientations préconisées par le rapport de Jean-Marc Borello visant à mieux former et accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi semblent aller dans le sens des recommandations formulées par SNC lors de son audition en fin d'année 2017.

SNC reste attentive à la mise en place du dispositif

Toutefois, un point de vigilance demeure quant aux critères de sélection des employeurs pouvant bénéficier du dispositif. En effet, le rapport entend, dans une logique qualitative, limiter le dispositif à « des *employeurs apprenants* capables d'inclure, d'accompagner, et d'envoyer en formation leurs salariés ». En revanche, le rapport ne précise pas les moyens et les outils mis à disposition pour soutenir les employeurs dans cet accompagnement avec le risque que le dispositif ne soit plus

¹ Sur 116 personnes en emploi solidaire accompagnées par SNC en 2016, 58% d'entre elles ont accédé à un emploi durable immédiatement après la fin de leur contrat.

accessible aux plus petites structures, notamment associatives, qui sans l'aide représentée par ce type de contrat ne pourraient poursuivre leurs missions d'utilité sociale. SNC restera donc attentive aux futures annonces relatives au délai et aux modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif.

Solidarités Nouvelles face au Chômage a été créée en 1985 pour lutter contre le fléau du chômage et soutenir les chercheurs d'emploi grâce à l'engagement de citoyens bénévoles. Elle agit autour de 3 axes :

- L'accompagnement des chercheurs d'emploi dans la définition de leur projet et de leurs recherches
- La création d'emplois solidaires
- La défense des intérêts des chercheurs d'emplois auprès des institutions publiques

Aujourd'hui, l'association coordonne 2 500 bénévoles répartis dans 200 groupes de solidarité partout en France. Plus de 62% des 4 000 personnes accompagnées trouvent chaque année une issue positive à leur démarche.

CONTACTS PRESSE :



Pauline Simon / 01 42 47 14 31 / pauline.simon@snc.asso.fr